

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

## AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par  
Mme Brulebois

-----

### ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.